



Mathieu

EXTÉRIEUR.

ÉTATS-UNIS.

New-York, le 30 juin. — Il y a eu, le 18 de ce mois, une assemblée nombreuse de nos plus respectables citoyens pour prendre en considération les propositions du président Boyer, relatives à l'envoi de nos hommes de couleur libres dans l'île de Saint-Domingue. On espérait que le citoyen Granville, agent d'Haïti, assisterait à cette assemblée, pour expliquer clairement les intentions de son gouvernement, et faire connaître l'étendue des pouvoirs dont il est chargé à ce sujet; mais il n'a pu s'y rendre pour cause d'indisposition. Chacun a librement exposé ses vues et son opinion, et l'avis général a été qu'il fallait organiser une société pour seconder le projet du président Boyer.

Tout considéré, l'assemblée fut d'avis que le projet haïtien devait être pris en considération, sans s'arrêter à l'opinion de la société de colonisation; et en conséquence elle a nommé un comité de neuf membres, pour faire à ce sujet un rapport à l'assemblée le vendredi suivant. Ce rapport a été fait, et il est conforme aux vues du président Boyer.

RUSSIE.

Odessa, le 30 juillet. — D'après des lettres de Constantinople du 22 juillet, les premiers rapports sur la perte des Grecs à Ipsara paraissent avoir été exagérés. Beaucoup d'Ipsariotes se sont sauvés, et une petite troupe, animée de l'esprit de leurs ancêtres, et combattant pour sa foi, a péri de la mort des braves dans le couvent fortifié de St.-Nicolo. Environ 700 s'y sont défendus avec une bravoure extraordinaire près de deux jours, afin de gagner du temps pour que leurs frères pussent se sauver; lorsqu'ils ont vu qu'il n'y avait plus de salut à espérer pour eux-mêmes, ils se sont fait sauter en l'air avec les turcs qui arrivaient en foule. Dans le dernier moment, la garnison avait arboré un drapeau blanc, au lieu de celui de la croix; cela paraît avoir trompé le capitain-pacha, qui prit ce changement pour une marque de soumission. Un grand nombre de turcs se porta contre le couvent, dans les caves duquel on avait pratiqué partout des mines, qui ont porté la mort et la destruction. On peut s'imaginer aisément la consternation que répandit une explosion qui convertit Ipsara en un monceau de ruines, et la perte des turcs doit avoir été très-considérable. La frayeur fut si grande, même à bord de la flotte, que plusieurs bâtimens se dispersèrent isolément de différens côtés. Cet exploit vraiment Spartiate de quelques braves, a réfuté glorieusement l'accusation de lâcheté dirigée contre eux, à laquelle nous ne pouvions pas croire, d'après le caractère connu des Ipsariotes, qui ont produit, dans ces derniers tems, un Canaris et un Miauly. Du reste, on raconte le fait suivant: Les Asiatiques voulurent deux fois se rembarquer, lorsqu'ils trouvèrent à St.-Nicolo une résistance inattendue, et le capitain pacha fut obligé de donner à ses vaisseaux l'ordre de tirer sur eux, pour les forcer de tenir ferme.

Les lettres ci-dessus ne disent rien d'un nouvel échec que la flotte turque aurait essuyé, et dont il était fait mention dans des lettres de commerce.

ESPAGNE.

Madrid, le 11 août. — Les chaleurs excessives ont fait tort à la récolte des grains; ce qui, joint à la grande exportation qui s'en fait pour le Portugal et aux approvisionnemens nécessaires pour l'armée française, avait fait craindre que le blé, dont le prix augmenté tous les jours, ne devint rare dans la capitale l'hiver prochain; mais avant-hier, dans un conseil-d'état présidé par l'infant don Carlos, on a pris la sage mesure d'envoyer des commissaires dans les deux Castilles pour y faire des achats de blés capables de suffire à la subsistance de Madrid pendant l'hiver.

Il a été question dans le même conseil de contracter un nouvel emprunt de 800 millions de réaux (200 millions de francs à peu près) pour faire face aux besoins du service courant. On prétend qu'il avait été proposé, comme moyen de faciliter cette opération, de joindre aux propositions de cet emprunt quelques transactions sur ceux contractés par

les cortès; mais cette proposition a, dit-on, été écartée à la presque-unanimité, et l'on a pensé que le moyen de sortir, du moins momentanément, de notre embarras financier, était la création de nouvelles inscriptions sur le grand-livre; cependant on doit, avant de statuer sur cette mesure, entendre préalablement l'avis du directeur de la caisse d'amortissement.

— Sir William A'Court, ambassadeur d'Angleterre, part demain 10 pour Lisbonne; on assure aussi que M. de Talaru quittera incessamment notre capitale pour se rendre à Paris.

— Un courrier expédié au gouvernement par le gouverneur d'Algésiras, vient d'arriver dans cette capitale. Il paraît, d'après ce que nous avons pu apprendre, qu'il est heureusement parvenu à étouffer une conspiration tramée contre la cause de la légitimité. Les conspirateurs avaient pour appui le régiment de cavalerie de la *Princesse*, qui poussa des cris séditieux contre le roi et en faveur de la constitution des cortès; mais comme les rebelles ne trouvèrent aucun complice parmi le peuple, et qu'au contraire une foule de paysans et les volontaires royalistes allèrent se réunir aux autorités, on parvint à les désarmer.

— Un individu qui s'était rendu coupable de blasphèmes a été promené aujourd'hui dans les rues de Madrid, monté sur un âne, et fouetté aux principaux carrefours par l'exécuteur des hautes œuvres.

— A la suite des troubles qui eurent lieu à Sarragosse (Voy. art. de France), le comte d'Espagne y proclama le 2 un ban par lequel « le port de toute arme blanche ou à feu est défendu, excepté des sabres, par les sergens et caporaux des volontaires royalistes qui ne prirent point part au tumulte, et chacun sera responsable des armes qu'il conservera en son pouvoir.

« S. Exc. défend aussi toute réunion ou groupe dans les places et dans les rues. S'il y a plus de quatre individus réunis, ils seront dispersés par les patrouilles, et ceux qui seront arrêtés avec sabre, baïonnette ou quelque autre arme blanche ou à feu seront jugés sur-le-champ militairement comme séditieux. »

Les volontaires royaux qui ont été arrêtés seront jugés pour avoir désobéi à l'ordre de leur capitaine-général, et avoir été une cause de trouble.

— On parle d'un mouvement insurrectionnel dans la Sierra-da-Ronda. Le chef est un nommé Valdesoto. (Voy. Paris.)

— Des lettres récentes portent que des mouvemens séditieux dont on attribue généralement la cause à la misère et à la famine, ont éclaté dans les environs d'Alicante et sur quelques points de l'Estramadure.

— D. Lessus, administrateur général des approvisionnemens de l'ancienne armée de Catalogne, de même que d'une partie des revenus de cette province, vient d'être dépouillé de ses emplois par suite d'une décision de la junte de purification qui l'a déclaré *impurifiable*.

— Le consul de S. M. T. F. à Cadix a écrit au gouverneur espagnol de cette place la lettre suivante:

« La perversité de quelques hommes ayant fait circuler un manuscrit en forme de proclamation, daté du 12 juin dernier, dont ils ont supposé que la publication avait été ordonnée par le roi mon maître, et qui contient des absurdités scandaleuses et des paroles alarmantes, quoique je sois certain que les personnes sensées n'y ajouteront aucune foi, je dois cependant vous prier de publier dans le *Diario Mercantil* de cette place, que ledit écrit est apocryphe, afin de prémunir contre ses effets les personnes trop crédules. »

— Le chasse-marée la *Ste-Trinité* a transporté à Cadix le capitaine don Palomo et l'équipage du brigantin-goëlette espagnol le *Carmel*, qui fut capturé par un brigantin insurgé de Colombie, nommé *l'Aigle*.

— Les gazettes de Lisbonne des 29, 30 et 31 juillet que j'ai sous les yeux, ne contiennent rien d'intéressant. La première annonce la publication d'une brochure sur *l'origine, la forme et l'utilité des anciennes cortès de Portugal*. Son auteur, J. P. L., veut prouver que les cortès de Portugal n'ont jamais été souveraines, et n'avaient point d'époque fixe pour leur union; que les rois n'ont point dépendu de leurs déci-

sions pour l'exercice de leur autorité, et qu'il serait absurde de prétendre qu'ils dussent en dépendre à l'avenir; qu'enfin la réunion des trois états (*estamentos*) n'avait lieu que pour donner des conseils sur la meilleure forme d'administration. L'ouvrage se termine en annonçant que tel est aussi l'objet de la convocation des nouvelles cortès.

Barcelone, le 12 août. — Lorsque les troupes françaises s'approchèrent de Sarragosse, un certain nombre d'individus accusés d'être les instigateurs du peuple, avaient quitté cette ville, craignant d'être arrêtés. Cependant voyant qu'aucune poursuite n'avait été dirigée contre eux, ils revinrent sur leurs pas, et recommencèrent de nouveau à exalter les esprits du peuple, prenant pour prétexte le désarmement de la division du général Royo, et un ordre du général d'Espagne, qui défend aux volontaires royaux de porter le sabre hors du service: ces derniers s'étant donc réunis en nombre assez considérable, à une certaine quantité de peuple, se portèrent sous les fenêtres du général d'Espagne et de l'intendant général de police, qu'ils apostrophèrent en les appelant *negros*, ajoutant sous celles du dernier: A bas la police! Cependant le général d'Espagne étant sorti, accompagné de ses aides-de-camp et de ses ordonnances, a presque seul dissipé ce rassemblement, en donnant de côté et d'autre quelques coups de plat de sabre. Le général d'Espagne avait néanmoins réclamé l'assistance des troupes françaises, qui de suite se mirent sous les armes, mais qui ne furent pas obligées de quitter leurs casernes.

ALLEMAGNE.

Cronstadt (Transylvanie), le 24 juillet. — L'évacuation par les troupes turques de la Valachie et de la Moldavie, que la Porte promet depuis plus de trois années, et que la position de ces deux principautés réclame si vivement, n'aura pas encore lieu de long-tems. Les sollicitations, si souvent réitérées par toutes les grandes puissances de l'Europe, n'en ont presque pas avancé le terme. Les Turcs ne se sont engagés à retirer de ces principautés qu'un très-petit nombre de leurs soldats, qui n'était plus nécessaire à l'occupation militaire du pays, et que le gouvernement ottoman sentait le besoin de faire marcher sur la Thessalie. Jusqu'ici la Porte, pour colorer l'occupation militaire de ces deux malheureuses provinces, avait pris pour prétexte, quoique sans aucun fondement, que la retraite de ses troupes serait le signal d'une seconde invasion des hétéristes, qui ont cessé d'exister depuis 1822; mais ne pouvant plus résister à l'évidence, elle a imaginé un nouveau moyen qui démontre encore mieux sa mauvaise foi; elle a forcé les deux princes de Valachie et de Moldavie à lui demander avec instance le maintien de ses troupes dans ces contrées, jusqu'à ce qu'ils eussent formé de nouvelles milices capables d'y entretenir l'ordre et la tranquillité. On sent bien que les princes, dans leur position, n'ont point hésité à adresser ces prières au gouvernement turc; et depuis lors, l'évacuation a été indéfiniment ajournée. Tels sont les résultats obtenus par trois années de négociations non interrompues de toutes les grandes puissances de l'Europe, qui croient encore en imposer aux Turcs par des paroles et des formes diplomatiques. Les principaux boyards de la Valachie demeurent toujours à Cronstadt et à Hermanstadt, sur les frontières de la Transylvanie, où ils vivent d'emprunt; ils n'osent point rentrer dans leur pays, où ils craignent de trouver une mort certaine. Ceux de la Moldavie se sont aussi confinés dans la Bukovine.

Munich, le 9 août. — L'attention publique a été vivement excitée dernièrement par une pastorale de l'archevêque, dirigée contre la tiédeur qu'il avait remarquée dans les exercices religieux, et surtout contre le relâchement des mœurs. Mgr. l'archevêque déclarait en outre que, d'après une instruction adressée à tous les curés de son diocèse, les paroissiens des deux sexes qui se conduiraient d'une manière inconvenante les uns envers les autres, seraient d'abord réprimandés, en présence de leur famille; en cas de récidive, en présence de quelques paroissiens, ensuite dans l'église, devant toute l'assemblée, et enfin exclus de la communauté; mais une déclaration royale, après avoir rendu hommage à la pureté des intentions de l'archevêque, a blâmé ouvertement la pastorale publiée sans l'assentiment de S. M., les peines portées contre les délinquans, et a annulé la pastorale, en ordonnant aux autorités locales d'employer, de concert avec les autorités ecclésiastiques, des moyens légaux pour arrêter la corruption des mœurs, mais d'avoir soin de ne pas outrepasser leurs pouvoirs, et de veiller à la conservation des droits de l'autorité suprême, attendu que, si S. M. doit favoriser les mesures prises par l'église pour la conservation des mœurs, elle ne peut permettre que le clergé viole les lois de l'état et outrepasser les pouvoirs qui lui sont confiés. (*Gaz. d'Augsb.*)

Vienne, le 12 août. — L'on fixe au 26 septembre la célébration du mariage de S. A. I. l'archiduc François Charles avec S. A. R. la princesse Marianne de Bavière.

— Il résulte d'un état officiel de l'amortissement de l'ancienne dette de l'Autriche qu'il a anéanti publiquement pour les années de 1818 à 1823, en réduisant en effets à 2 1/2 p. c. une somme de 30,000,118 fl. 10 kr., et qu'une autre de

1,500,002 fl. est prête pour un pareil amortissement l'année 1824.

Augsbourg, le 15 août. — La flotille ipsariote n'a pas été prise par les Turcs; elle avait mis à la voile quinze jours avant l'attaque sur Ipsara, et se trouve en croisière dans les eaux de Candie, pour observer l'escadre égyptienne commandée par Ismaïl Gibraltar.

Un agent anglais, qui se trouve à bord du vaisseau turc, a expédié aux gouvernemens des autres îles de l'Archipel une invitation au nom de lord Strangford, ambassadeur britannique à Constantinople, pour les engager à se soumettre en acceptant l'amnistie promise par le capitán-pacha. Cette invitation a été unanimement rejetée.

Il s'en faut que la catastrophe d'Ipsara ait abattu le courage des Grecs. Une activité extraordinaire est déployée dans la Grèce. Tout le monde prend les armes, et les sommes qu'on a reçues d'Angleterre sont exclusivement employées à l'équipement et à l'armement des troupes.

ANGLETERRE.

Londres, le 18 août. — Un journal du matin annonce l'armement de deux transports destinés pour le fort Cap en Afrique, est suspendu. Ce bruit est dénué de fondement. (*Courier.*)

— Des lettres de Bogota, du 9 juin, parvenues par la voie de la Jamaïque, disent qu'un corps de trois mille Colombiens a eu ordre de se rendre promptement de Carthagène à Panama, pour y renforcer le libérateur.

— Il vient d'arriver des gazettes de Baltimore et de Philadelphie, en date du 20 juillet.

On y lit une adresse fort remarquable de M. Brent, électeur de Louisiane, aux électeurs de cet état. Il y laisse entrevoir clairement l'intention du gouvernement des Etats-Unis d'étendre du côté du Mexique, et, comme il n'hésite pas à s'autoriser du nom du président, ce passage de l'adresse cite l'attention générale.

— Voici quelques observations que fait le Morning-Chronicle sur le commerce des grains à l'occasion de l'avoine étrangère dans les ports anglais, pour la consommation intérieure: « La liberté du commerce des grains, si elle était établie dans tous les pays du globe, procurerait des bénéfices importants à la population des îles britanniques, car elle leur ferait leur industrie, en leur fournissant, chez l'étranger, des débouchés pour le surplus de leurs produits. L'agriculture en retirerait aussi des avantages, car cette liberté créerait des marchés toujours ouverts et des prix stables; elle augmenterait la consommation des céréales, en multipliant la grande masse des consommateurs mieux en état de payer pour ses besoins; elle diminuerait le fardeau qui pèse actuellement sur les cultivateurs, les dispensant de venir au secours de ceux qui, sous le système actuel, ne peuvent trouver de l'emploi; et enfin, elle donnerait aux terres une valeur fixe, pourvu qu'un droit fût imposé, égal aux fortes taxes auxquelles l'agriculture anglaise est sujette en ce moment.

— Le navire la Lune a rencontré, le 4 juillet, à la hauteur de la tête du Dauphin (Havane) une escadre française qui dirigeait vers l'ouest.

FRANCE.

Paris, le 19 août. — Plusieurs journaux parlent aujourd'hui d'une insurrection dans les montagnes dites de Sierra de Ronda et dans l'Estramadure. Nous pouvons affirmer à nos lecteurs qu'il n'y a de vrai que ce que nous allons rapporter.

« Le 3 de ce mois, quelques constitutionnels espagnols se présentèrent devant Tarifa. Ils avaient des intelligences avec la place qui n'était gardée que par 50 à 60 hommes, et Tarifa leur a été livrée. Leur premier acte fut d'y proclamer la constitution.

« En même tems, au camp de S.-Roch, une conspiration était découverte par le général O'Donnell qui a livré les conspirateurs à la justice militaire. Ce sont les montagnes de Sierra de Ronda eux-mêmes qui ont réprimé ce mouvement.

« Une attaque était tentée sur Estepona.

« Le général la Tour-Foissac a envoyé deux détachemens de troupes sur les deux points où s'était manifesté ce mouvement qui se borne à 200 à 300 hommes armés. Le général n'avait pas la moindre inquiétude sur les suites de ces événemens. » (*L'Etoile.*)

— La ville de Sarragosse jouissait de la plus parfaite tranquillité, lorsqu'un événement de peu d'importance est momentanément troublé la paix.

M. le comte d'Espagne, capitaine-général, avait donné aux volontaires royaux l'ordre de ne porter aucune arme hors du service: le 30 juillet, il renouvela cet ordre en annonçant qu'il emploierait la force pour son exécution. Quelques volontaires crurent que le but secret de cette mesure était de les désarmer; en conséquence, le lendemain plusieurs d'entr'eux sortirent armés de leur sabre. Cet exemple fut suivi par un assez grand nombre. M. le comte d'Espagne, instruit de cette désobéissance, monta à cheval, fit prendre les armes à la troupe, arrêta les volontaires qui furent trouvés dans les rues; ceux qui étaient sur la promenade accoururent pour les délivrer; ils tirèrent leur sabre, mais ils furent saisis, et bientôt on n'en trouva plus un seul dans les rues. La garnison française avait pris les armes. Le capitaine-général ordonna que les individus qui avaient pris part au tumulte fussent privés des contrôles de leurs compagnies respectives.

La tranquillité s'est aussitôt rétablie, et n'a pas été troublée depuis. (*Etoile.*)

— La Quotidienne dit aujourd'hui que le projet de nomination de nouveaux pairs a été abandonné; il faudrait, pour qu'il fût abandonné, qu'il eût existé. (*Etoile.*)

— La Quotidienne, en répondant aux journaux ministériels qui prouvent la censure comme une mesure d'ordre public.

s'adresse en ces termes aux possesseurs du pouvoir : « Si le ministère ne craint pas les conseils de l'opinion royaliste, nous les lui ferons entendre quelquefois, le silence de notre journal accusera sa censure, car elle justifiera ces reproches d'oppression qui s'élèvent malheureusement contre lui. »

— Le roi de Bavière aura au mois de septembre prochain une entrevue au château de Schönbrunn avec l'empereur d'Autriche. Plus tard, S. M. I. aura également une entrevue à Milan avec le roi de Sardaigne, à laquelle on attache un but politique relativement aux affaires particulières de l'Italie.

(Etoile.)

— Les ordonnances des 14 et 28 mai, et du 5 novembre 1823, qui fixent les droits à percevoir sur les laines étrangères, sur les moutons mérinos et métis, sur les toiles de l'Inde dites Guinées, sortant des entrepôts pour le Sénégal, et qui prohibent l'entrée en France des céuses autrement qu'en poudre, continueront à être exécutées.

— La 6e. chambre du tribunal de police correctionnelle a rendu hier son jugement dans l'affaire de la *Pandore*. Le sieur Medge, éditeur-responsable, a été condamné à un mois de prison et 200 fr. d'amende, pour avoir contrevenu à l'article 6 de la loi du 9 juin 1819, en traitant de matières politiques sans autorisation.

On a ensuite appelé la cause contre MM. Magnien, Arrago, Garay et Poitevin, co-propriétaires, et l'imprimeur du journal la *Lorgnette*. Le ministère public a conclu contre chacun d'eux à trois mois d'emprisonnement et mille francs d'amende.

Dans l'affaire du *Diable boiteux*. M. Lassère, substitut du procureur du roi, a lu seulement les articles incriminés. L'avocat de M. Ader, directeur du journal, étant absent, M. le président voulait remettre l'affaire à huitaine; mais M. Ader a demandé à se défendre lui-même. Le tribunal, après l'avoir entendu, a renvoyé à huitaine pour prononcer le jugement. Le ministère public avait conclu à un mois de prison et 200 fr. d'amende contre M. Ader, et au renvoi de la plainte contre M. Boucher, imprimeur.

Il a été conclu contre MM. Armand Séville et Hocquet, rédacteurs du *Corsaire*, à un mois de prison et 200 fr. d'amende. Le jugement est remis à huitaine.

— Il vient de paraître un *Mémoire adressé à M. le conseiller d'état, préfet de police, par MM. les loueurs, cochers et conducteurs de voitures de place de Paris*.

La nécessité de porter une livrée leur paraît humiliante; elle les exposera à des mépris pour lesquels ils ne sont pas faits. Ils ne sont aux gages de personne, ils ne ressemblent pas à des nègres; plusieurs d'entr'eux ont été militaires, ont rempli des grades; il en est qui ont été décorés: ils sont citoyens et propriétaires. Pourquoi les distinguer par une marque de servitude?

— Il n'est point vrai, comme le dit le *Journal de Commerce*, que la fièvre jaune se soit manifestée à Cadix. Nous pouvons affirmer la fausseté de cette nouvelle. On peut remarquer que ce journal en rapportant cette nouvelle d'après le journal de Toulouse, n'en cite pas la fin qui la dément. (Etoile.)

— Des renseignements parvenus au gouvernement ayant fait connaître que la fièvre jaune s'est de nouveau manifestée à la Havane, l'autorité supérieure a ordonné d'appliquer aux provenances dudit lieu les mesures prescrites par les règlements sanitaires. En conséquence le commerce de Dunkerque a été prévenu, par un avis de M. le maire, que, jusqu'à nouvel ordre, l'entrée du port de cette ville est interdite aux bâtiments de la Havane.

— Nous avons annoncé dernièrement que M. Cavalier, maire de Nîmes, avait donné sa démission, et que deux des quatre commissaires de police qu'il y a dans cette ville avaient été destitués. Nous apprenons aujourd'hui que MM. Bleyne et Jausaud, les deux autres commissaires de police non frappés à la première épuration, viennent d'éprouver le même sort que leurs collègues.

— Mde. Pasta est arrivée hier soir à Paris.

BOURSE du 18 août. — 5 p. c. con. Jouis. du 22 mars 1824, 100 fr. 70 c. Act. de la Banque. — Du 19. — 5 p. 100 con. Jouis. du 22 mars 1824, 101 fr. — Action de la Banque 1395.

INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 22 août. — La question s'étant élevée de savoir si les communes ont droit à toucher le montant total des cents additionnels compris dans les rôles des contributions directes, sans avoir égard à la diminution résultant des cotes irrécouvrables, l'administration centrale a décidé, par résolution du 9 juillet dernier :

1. Que les cents additionnels portés aux rôles de la contribution foncière et du droit de patente pour les provinces, communes, etc., seront payés pour la totalité des sommes qui figurent auxdits rôles; et que les cotes irrécouvrables, ainsi que les cents additionnels qui en font partie, seront couverts, savoir : Pour la contribution foncière, sur le fonds de non-valeurs de cette contribution, et pour le droit de patente, sur le fonds de 10 pour cent prélevé sur le montant de cette contribution.

2. Que le montant des cents additionnels susmentionnés portés aux rôles de la contribution personnelle, sera alloué aux provinces, communes, etc., à concurrence seulement

de la recette effective, ainsi qu'elle est renseignée aux états de mois, et non en raison du montant total porté primitivement aux rôles.

(Journal de Bruxelles)

LIÈGE, LE 23 AOUT.

— Une lettre d'Odessa, du 20—31 juillet, et postérieure aux nouvelles de Constantinople du 25 juillet, qui sont attendues à Amsterdam, par courrier, rapporte que les Turcs, débarqués dans l'île d'Ipsara, y ont trouvé leur tombeau; que la flotte turque, après avoir essayé des avaries dont on ne pouvait cependant pas encore évaluer toute l'étendue avait abandonné les parages d'Ipsara, se dirigeant sur Mytilène; que les Ipsariotes (*) ne se croyant plus actuellement en force pour défendre leur île contre une seconde expédition par des forces ottomanes aussi formidables, ont pris la résolution de s'embarquer avec leurs familles et tout ce qu'ils pouvaient emmener avec eux, s'étaient rendus à Napoli de Romanie pour s'y établir, et y aider à consolider leur indépendance par leur courage héroïque.

(Journ. de la Belgique.)

— On mande de Trieste, le 9 août. « Des lettres qui s'accordent et qui sont même en partie confirmées par les derniers numéros de la gazette de Smyrne, portent à plusieurs milliers d'hommes tués ou blessés, la perte que les Turcs ont faite lors de la prise d'Ipsara, et principalement lors de l'explosion de la grande provision de poudre dans le convent fortifié de S. Nicolo. Des capitaines de navires qui étaient à 4 milles d'Ipsara quand l'explosion a eu lieu, racontent que l'île a été tout d'un coup enveloppée d'un voile épais de fumée, et que l'on a ensuite entendu un bruit qui a fait sentir une très-vive secousse à leurs navires. Ils ont appris plus tard que cette explosion avait détruit la moitié d'Ipsara. »

(Gazette d'Autriche.)

— Le 15 de ce mois les fiançailles de S. A. R. la princesse Louise-Augustine-Wilhelmine-Amélie, fille de S. M. le roi de Prusse, avec S. A. R. le prince Frédéric-Guillaume-Charles des Pays-Bas, ont eu lieu à Charlottenbourg, en présence de S. M. prussienne, de la famille royale, de plusieurs princes étrangers, des fonctionnaires de la cour, des généraux, et des ministres.

— Le 18 de ce mois on a placé à Sottegem avec solennité et au milieu des acclamations des habitans, la dernière pierre du piedestal qui doit supporter le monument qu'on élève dans cette commune au comte d'Egmond, cette noble victime de l'ingratitude et de la cruauté du surnois et farouche Philippe II.

— Il est question de la réunion du canal de Gand à Ostende avec celui de l'écluse à Bruges, au moyen d'une écluse à construire dans cette dernière ville et de celle des canaux de Gand et d'Ostende avec l'Escaut.

— Les dernières nouvelles de Paramaribo, dans la colonie de Surinam, sont du 29 juin. La gazette du 1er du même mois contient une publication du gouverneur de la colonie, en date du 31 mai précédent, portant que, conformément à l'article 9 de l'arrêté royal du 8 mars 1822, les dispositions relatives au paiement du droit de 3 p. c. sur les marchandises qui s'exportent de la colonie pour la mère-patrie, en lettres de change réduites en argent des Pays-Bas, continueront d'être provisoirement en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

— L'ouverture de la chasse dans la province du Hainaut est fixée au premier septembre prochain.

— On lit dans la gazette de Brême ce qui suit :

« Le gouvernement impérial du Brésil voulait faire venir 2000 chevaux du Holstein et du Mecklenbourg. Mais l'influence de quelques individus a, au grand désavantage de l'Allemagne-septentrionale, empêché ce projet de se réaliser. Maintenant il est vraisemblable que l'Angleterre les fournira. »

— Par suite des avis favorables que l'on reçoit continuellement, relativement aux céréales encore pendants, plusieurs articles ont éprouvé à Rotterdam une hausse considérable, à laquelle cependant les acheteurs se soumettent difficilement. En général les grains ont pris faveur cette semaine à Anvers; le froment blanc s'est vendu de fl. 4-71 cents à fl. 5-04 cents; et le roux de fl. 4-93 à fl. 5-14 cents. Le seigle s'est payé fl. 2-79 cents; les avoines de fl. 1-71 cents à fl. 1-92 cents; et les orges nouvelles fl. 3-21 cents. Il s'est traité quelques parties graine de colza à fl. 5-57 cents.

— Un boulanger de Londres fait voir en ce moment un caméléon, qui est arrivé récemment de Sierra-Léone. Cet animal a environ neuf pouces de long, depuis le bout du museau jusqu'à l'extrémité de la queue, et dans toute sa forme il ressemble au lézard. Ce qui frappe à la première vue, c'est la structure de son œil; il est enfoncé dans une paupière sphérique, et par conséquent est très-saillant, ce qui, joint à une extrême mobilité, permet à l'animal de voir de tous les côtés, et même en arrière sans se retourner; de plus les deux yeux se meuvent d'une manière indépendante l'un de l'autre, et ne concourent pas ensemble à former la vision, de sorte que l'animal peut regarder à la fois devant et derrière lui. Les variations qu'éprouve la couleur de l'animal sont rapides et surprenantes: si on le met sur une plante d'un vert tendre, on peut à peine le distinguer d'avec celle-ci; sur du noir, il prend une teinte sombre; et sur du gris il en prend une autre qui se rapproche de cette dernière. La langue est longue et fourchue, et a une telle force qu'il peut saisir avec elle une mouche ou tout autre insecte à la distance de 7 à 8 pouces.

— Le Constitutionnel contient aujourd'hui les nouvelles suivantes, où la bénigne a fièrement refusé de voir une épigramme :

« L'École du Scandale, qui vient de se jouer à Versailles, sera incessamment donnée à Paris. Tous les premiers comédiens de la capitale s'en disputent les rôles. »

« Le journal des Modes est aujourd'hui très-intéressant. Il donne la forme des chapeaux de paille et des chapeaux de crêpe. L'Europe apprendra par son bulletin que la forme en devient tous les jours plus basse. Il contient de plus la biographie du sapajou d'une grande dame, qui fait

(*) Il est question sans doute des Ipsariotes qui ont échappé au massacre, et qui auraient pu rentrer à Ipsara après le départ des Turcs.

une multitude de tours très-divertissans, et qui imite avec une grâce parfaite tous les originaux qui passent sous ses yeux. C'est le singe du monde qui fait le plus de courbettes et de génuflexions.

Il s'est aujourd'hui noyé un chat sur le Pont-Neuf; un cabriolet de place a écrasé la patte d'un petit chien. Nous nous abstenons de toutes réflexions à ce sujet.

— Nous venons de recevoir la lettre suivante; la signature qui l'accompagne ne nous permet pas d'en refuser l'insertion :
Servire, le 00 août 1824.

Monsieur le rédacteur du Journal Mathieu Laensbergh.

Le premier de ce mois, un ouvrier père de famille, se promenant sur la place publique, vit deux individus se prendre de querelle; peu d'instans suffirent pour les échauffer et le plus prompt des deux lâcha un soufflet à son adversaire.

Cette rixe parvint à la connaissance du commissaire de police de cette ville, qui prit la résolution de poursuivre d'office le donneur de soufflet. Il n'eût donc rien de plus pressé que de faire faire par ses agens, des sommations verbales, aux individus indiqués comme témoins dans cette affaire, à l'effet de comparaître à son bureau, le 2 août à 9 heures du matin; l'ouvrier dont j'ai l'honneur de vous entretenir, fut du nombre des appelés. Il se rendit à l'heure précise au lieu indiqué, où il attendit vainement pendant plus de trois-quarts d'heure, que monsieur le commissaire voulût bien l'interroger. Ne le voyant pas arriver, l'ouvrier supposa que l'on avait perdu de vue les sommations verbales; et se rendit à son travail pour éviter la perte d'une journée de salaire, il en prévint l'un des agens de police qui était présent; Mr. le commissaire arriva à l'hôtel-de-ville un peu avant midi.

A l'instant nouvelle sommation verbale au domicile de l'ouvrier, celui-ci était absent; il n'a l'habitude de rentrer au sein de sa famille que lorsqu'il a fini sa tâche et ce n'est guère que vers 3 ou 4 heures de l'après-midi. Il ignorait donc la seconde sommation et le commissaire attendit long-tems, à son tour. Inflexible lorsqu'il est désobéi, monsieur le commissaire voulut donner un exemple frappant pour intimider ceux qui, à l'avenir, ne se rendraient pas, sur l'heure, à ses ordres; il donna un réquisitoire à la maréchaussée, qui, à l'instant, détacha deux hommes, et l'ouvrier, qui travaillait toujours, fut empoigné; si ce ne fut pas au nom de la loi, ce fut au moins au nom du rigide commissaire.

Ainsi le malheureux traversa la ville escorté de maréchaussées et suivi d'une partie de la population: on l'amena auprès du commissaire qui le comblait d'injures et voulait le faire incarcérer: ce ne fut qu'à la sollicitation de ses parens et à l'intercession de quelques personnes bienveillantes qu'il dut sa liberté.

Mes voisins de la Prusse disent que chez eux un pareil abus de pouvoir ne serait point toléré; qu'un commissaire de police n'y a pas le droit de sommer des témoins, et encore moins de les citer devant lui; qu'il ne peut arrêter ou faire arrêter que des perturbateurs, ou des assassins; que l'ouvrier, eût-il sciemment désobéi, ce qui est loin d'être vrai, n'avait commis aucun crime.

Mais on ne me dit pas tout ce que je voudrais savoir et avant de m'adresser à mes voisins de la France, je désirerais connaître ce que pensent sur cette affaire mes voisins de la Belgique. Veuillez donc m'en instruire par la voie de votre journal; dites-moi quels sont à Liège, à Bruxelles, etc., les pouvoirs d'un commissaire de police; si celui de Servire ne les a point outrepassés, en quoi il les a outrepassés, etc.?

J'ai l'honneur de vous saluer,
UN ABONNÉ.

Répondant aux questions de notre abonné, nous l'informons que nous ne connaissons, dans notre législation criminelle, aucune disposition qui autorise un commissaire de police à faire procéder à l'arrestation d'un témoin cité verbalement. Les articles 157 et 158 du Code d'instruction criminelle prévoient le cas d'un témoin rebelle à l'assignation qui lui est donnée de comparaître devant le tribunal de police, et l'on voit qu'une première infraction n'est punie que lorsqu'il y a citation, ce qui ne peut s'entendre d'une interpellation verbale; au surplus, ce n'est qu'après une seconde citation, restée sans effet, qu'on peut recourir à la contrainte par corps.

Mais il ne s'agissait même pas de comparaître devant le tribunal de police, attendu que des coups ou blessures ne constituent pas un délit de sa compétence. C'était donc pour procéder à l'instruction d'un délit correctionnel. En ce cas, à moins d'une délégation spéciale du juge d'instruction, le commissaire de police n'avait nul droit de faire comparaître des témoins devant lui, et alors même que cette délégation eût existé, nous persistons à dire qu'une sommation verbale n'est point une citation aux yeux de la loi.

Le cas de flagrant délit, qui ne paraît pas être celui dont notre abonné nous entretient, ne justifiait pas davantage l'abus de pouvoir qu'il signale. Aucune disposition du code relative à ce cas d'exception n'autorisant une semblable mesure.

VARIÉTÉS.

Les journaux de tous les pays se sont empressés de faire connaître à l'Europe entière le fameux voyage des pigeons de la ville de Liège, et loin de nous l'idée d'obscurcir la gloire des vivans en leur opposant celle des morts; nous ne rapportons le fait qu'on va lire que dans la louable intention d'exciter l'émulation des pigeons compatriotes: « Un négociant de la ville d'Anvers, avait une belle collection de pigeons; il finit par s'en dégoûter; on se lasse de tout. Un de ses vaisseaux partait pour le Brésil; profitant de l'occasion pour évacuer son colombier, il l'y fit embarquer tout entier, en recommandant bien au capitaine, à la consignation duquel il remettait ses passagers, de les tenir en cage bien fermée et de veiller à ce qu'il ne s'en échappât aucun. Voilà le colombier parti pour Rio-Janéiro.

Plusieurs mois se passent. Un domestique du négociant s'aperçoit un jour, qu'un pigeon se présentait à l'entrée du colombier fermé depuis la déportation de ses habitans. Il ne

s'en inquiète pas d'abord; mais l'animal s'opiniâtrant à son poste, plusieurs jours de suite, il fit remarquer cette singularité à son maître; certain du départ de ses pigeons presque de leur arrivée, le maître s'occupait peu de la chose et ordonna qu'on tint le colombier fermé; le pauvre s'obstinait à attendre qu'on lui ouvrît. Au bout de quelques jours, il ne roucoula plus; on le trouva mort au pied du colombier. Cela parut bizarre. On en parla; puis on en parla encore. Arrive une lettre du capitaine. Elle contient sur le voyage les détails les plus circonstanciés. La traversée fut été rapide et heureuse; il espérait même se débarrasser d'un tagage de sa cargaison; voire même des pigeons, qui étant arrivés à bon port, tous excepté un, qui, je ne sais comment avait trouvé moyen de s'évader aux approches de la terre, donnait le signalement du fugitif; il indiquait l'époque de la désertion. Toutes ces circonstances firent songer au pauvre animal mort à la porte du colombier. On fit des rapprochemens la date de la fuite, la couleur du plumage, cette obstination à frapper à une porte qui ne s'ouvrit point, ne permit plus de douter que le pigeon défunt ne fut le proscrit qui avait rompu son ban, et était venu mourir sur le seuil de la maison paternelle. »

Un pédant prétendait avoir démontré que Voltaire avait des fautes d'orthographe. « Tant pis pour l'orthographe reprit vivement Rivarol. »

Le fameux Sanderson qui bien qu'aveugle, occupa une manière si distinguée la chaire de mathématique de l'université de Cambridge, se trouvant un jour dans un cercle nombreux, remarqua sans avoir fait de question à personne qu'une dame qui venait de sortir et qu'il ne connaissait du tout, avait de fort belles dents. Comme cela était vrai s'empressa de lui demander par quel moyen il s'en était procuré: « Je n'ai point de motifs, dit-il, pour croire cette chose insensée; et je n'ai pu lui supposer que cette seule raison pour rire sans discontinuer, comme elle a fait, pendant toute l'heure entière. »

Le cardinal de Richelieu, avec un génie supérieur, eut de véritables accès de folie: quelquefois il s'imaginait de cheval, sautait autour d'un billard, en ruant et en hennissant cela durait une heure: puis ses gens le couchaient et le lendemain ils venaient bien pour le faire suer; à son réveil, l'accès était passé, et il n'y paraissait plus.

Une dame déjà bien loin de la première jeunesse, tendait qu'autrefois les miroirs avaient une teinte rosée, qu'on les fait maintenant jaunes et rayés.

Les habitans de Shrewsbury présentèrent à Jacques premier, successeur d'Elisabeth, une adresse où les louanges les plus pompeuses étaient prodiguées à satiété. Ils lui souhaitaient entr'autres que son règne put durer aussi long-tems que le soleil, la lune et les étoiles. Il leur répondit que si leurs vœux étaient exaucés, son fils serait obligé de régner à la chandelle.

Congrève, célèbre auteur comique d'Angleterre, eut la sottise de rougir d'être homme de lettres et de ne vouloir être regardé que comme gentilhomme. Voltaire, qui lui avait été rendre une visite, fut si choqué de cette petite vanité qu'il lui répondit: « Si vous n'aviez été que gentilhomme, j'aurais pas pris la peine de vous venir voir. »

Le jeune homme s'embarque sur l'Océan avec ses vaisseaux; le vieillard rentre dans le port sur une barque échappée au naufrage.

La beauté a-t-elle fait autant de passions que la puissance a fait de beautés? (Schiller.)

Dans son humeur caustique, Rivarol n'épargnait même ses meilleurs amis. Il était, comme on sait, extrêmement paresseux, et passait la plus grande partie de la nuit dans son lit. Un matin, il reçut, étant encore couché, la visite d'un homme de beaucoup d'esprit, mais qui avait un petit défaut de ne pas être de la plus rigoureuse propreté: « bonjour, mon cher Rivarol. — Ah! vous voilà, mon ami. Prenez un siège. Vous avez l'air d'avoir bien dormi. — Il est vrai, et je vais vous demander la permission de me redresser sur votre lit. — Très-volontiers; mais, où diable jeterai-je mon lit? »

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 21 août.

Naisances: 3 garçons, 3 filles.

Décès: 1 fille, 1 femme, savoir:

Marie-Anne Boverie, âgée de 64 ans, sans prof., rue sur le Mont n. 2, veuve en 1res. nocés de Charles-Étienne Geradon, en des. de Cornelis.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par trimestre à Liège, et de 11-50 franco, pour les autres villes du Royaume.

Les bureaux du journal sont rue Souverain-Pont, n. 1, et chez les dames Mahoux et De Sartorius, maison joignant le Bois, et chez tous les directeurs des postes.

Les annonces sont insérées à deux sous par ligne.